



NOTE DE SERVICE PERMANENTE

NSP17-2025

Affectation des Agents par service

Les tâches à réaliser sont définies dans les notes de service permanentes constituant les fiches de poste.

Mme Céline Croizard assurera la tâche de secrétaire de mairie selon NSP 005-2022,

M. Sébastien Chailloux assurera les tâches suivantes :

- Coordonateur des travaux selon NSP 004-2020,
- Assistant de Prévention selon Lettre de cadrage de l'assistant de prévention en date du 21 octobre 2021
- Entretien voirie / Bâtiments selon NSP 002-2020,
- Entretien espaces verts selon NSP 007-2020,
- Vérification du matériel selon NSP 11-2020,

M. Rémi Crépeau assurera la tâche d'entretien voirie / Bâtiments selon NSP 002-2020 et l'entretien des espaces verts selon NSP 007-2020.

Mme Mélanie Dardillac assurera les tâches suivantes :

- la gestion du restaurant scolaire selon NSP 02-2022 et NSP08-2025,
- La gestion des commandes selon NSP03-2022,
- l'accompagnement Ecole selon NSP09-2025 paragraphes 1 et 2.

Mme Pamela Dionon assurera les tâches suivantes :

- l'entretien des bâtiments communaux selon NSP10-2021,
- l'accompagnement Ecole selon NSP09-2025 paragraphe 1 « ménage » et paragraphe 2 « restauration scolaire »,
- l'accueil des élèves le matin en période scolaire selon NSP 012-2025 alinéas a) et c),
- l'intervention à la Résidence du Verger selon NSP14-2025.

Mme Samantha Soenen assurera les tâches d'accompagnement des écoles et la garderie du soir selon NSP16-2025 et la tâche d'entretien des écoles selon NSP 012-2025 alinéas b) et c),

Mme Madalena Le Corneur assurera la tâche garderie du soir selon NSP 009-2022 paragraphes 3 et 4.

La note portant sur le même objet en date du 27 septembre 2024 est rapportée.

Fait à AUSSAC-VADALLE, le 30 septembre 2025.

Le Maire,
Gérard LIOT

